

Règlement complet du concours

SPORTTALENTE – SPORT FÜR ALLE CONCOURS SCOLAIRE VIDÉO

Le Goethe-Institut Paris - 17 Avenue d'Iéna, 75116 Paris, organise un concours vidéo pour les élèves.

La date limite d'envoi des vidéos est **le 26 novembre 2023 à 23h59**. La vidéo doit être tournée au format horizontal ou paysage (et non en vertical/portrait) et envoyée au format mp4, .mov ou .avi par WeTransfer à josephine.pasco@goethe.de.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite, sans obligation d'achat et est ouverte aux classes de CM1, CM2, 6ème (cycle 3), de 5ème, 4ème et 3ème (cycle 4) et de 2nde, 1ère et Terminale (cycle 5), au sein d'établissements scolaires publics ou privés, apprenant l'allemand. Les établissements peuvent être situés en France métropolitaine ou dans les départements et territoires d'Outre-mer.

1.1 Nombre de vidéos

- Chaque classe n'enverra qu'une seule vidéo. Il y a deux possibilités :
 - L'enseignant-e choisit de ne tourner qu'une seule vidéo.
 - L'enseignant-e propose à chaque élève ou à plusieurs groupes d'élèves de tourner une vidéo. Dans ce cas, la classe décide ensuite collectivement de la vidéo qui les représentera pour le concours.

1.2 Supports

- Tous les supports de réalisation sont autorisés : caméra HD, téléphone portable, tablette.
- La vidéo doit être tournée au format horizontal ou paysage (et non en vertical/portrait).
- Le fichier transmis sera au format .mp4, .mov ou .avi.
- L'enseignant-e veillera à envoyer aux organisateurs les autorisations de droits à l'image signées pour tou-te-s les élèves mineur-e-s ou pour les personnes extérieures à la classe apparaissant dans la vidéo transmise. Un modèle-type d'autorisation sera mis à disposition.

1.3 Exigences en matière de langue et de contenu

- Les vidéos seront tournées en langue allemande.
- Aucun niveau de langue minimum n'est requis.
- Le contenu et la structure de la vidéo sont libres
- Merci de ne pas inclure de passages en français et de tout rapporter en allemand
- Chaque classe participante relève le défi suivant : elle choisit un handisport et présente en une courte vidéo d'une durée de 3 à 5 minutes maximum les adaptations qui permettent de pratiquer ce sport même avec un handicap et aborde les problématiques d'inclusion relatives au handisport.

- Pour ce faire, nous incitons les classes à prendre contact avec des jeunes ou des athlètes pratiquant un handisport ou avec un club local handisport pouvant les aider dans leur démarche et leur apporter leur expérience.

1.4 Le concours est disponible sous [CONCOURS SCOLAIRE VIDÉO](#).

1.5 Comment confirmer votre participation au projet :

- Jusqu'au **12 septembre 2023** : **Candidatures** des enseignant-e-s intéressé-e-s auprès du Goethe-Institut. Un formulaire est à compléter en ligne : [FORMULAIRE EN LIGNE](#).
- Si vous souhaitez inscrire plusieurs classes, merci de remplir un formulaire par classe.
- Mercredi **13 septembre 2023** de 17h à 18h30 : **Session de lancement** du concours, **en ligne** (facultatif).

1.6 Les données suivantes doivent être fournies lors de l'inscription via le formulaire :

- Le nom et prénom de l'enseignant-e et son adresse email pour pouvoir le/la joindre facilement.
- Le nom de l'école et son adresse ainsi que l'académie de rattachement
- Le nom de la classe
- Le nombre d'élèves

2. SELECTION DES CLASSES GAGNANTES

Le jury sera composé de représentant-e-s du Goethe-Institut France et de représentant-e-s de diverses structures issues du milieu handisport. Les contributions seront réparties en trois catégories (Cycle 3 / Cycle 4 / Cycle 5) et évaluées selon les critères suivants :

- Respect des consignes
- Qualité
- Pertinence
- Créativité
- La vidéo incite à réfléchir aux problématiques d'inclusion et de vivre-ensemble.

La réunion du jury aura lieu le **5 décembre 2023** afin de sélectionner les gagnant-e-s parmi les vidéos qui auront été envoyées dans les temps et qui répondront aux critères énoncés ci-dessus.

Les noms des gagnant-e-s seront annoncés sur le site Internet www.goethe.de/frankreich et seront communiqués par mail aux enseignant-e-s. Le lundi **11 décembre 2023** de 15h00 à 16h30 aura **lieu la remise de prix en ligne**. Merci aux classes participantes de bien vouloir bloquer ce créneau dès à présent afin de pouvoir être présentes.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Les prix envisagés sont les suivants (sous réserve) :

- Goodies et articles de sport
- Livres ou BDs allemandes portant sur l'inclusion
- Rencontre avec des sportifs ou sportives handisport (sous réserve)

4. INFORMATIONS AUX VAINQUEURS

- 4.1 Les enseignant-e-s des classes gagnantes seront **informé-e-s** par email à partir du **6 décembre 2023** par le Goethe-Institut.
- 4.2 La participation au concours s'effectue en envoyant les contributions mentionnées dans l'art. 1 de ce règlement et en indiquant le nom de l'enseignant-e- et son adresse mail.
- 4.3 Les gagnant-e-s du concours seront trois classes par catégorie (cycle 3/4/5), dont les contributions complètes auront été envoyées au Goethe-Institut et sélectionnées par le jury.

5. MENTIONS LEGALES

Ce règlement est soumis à la Loi Française et la participation à ce concours vaut acceptation pure et entière du présent règlement. Il est disponible sur le site internet [CONCOURS SCOLAIRE VIDÉO](#).
En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de modifications de vos données personnelles collectées par le Goethe-Institut, pendant toute la durée de l'opération.

6. DROITS D'AUTEUR ET DE LA PERSONNALITE

Les noms de tous les participant-e-s seront saisis et enregistrés pour la constatation des résultats. Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du concours et ne seront pas communiquées à des tiers. Le Goethe-Institut se réserve le droit de garder les contributions pour une éventuelle utilisation non-commerciale ainsi que les données contenues dans les autorisations de droit à l'image.

7. RESPONSABILITE

Pour toute perte d'informations ou pour des informations incomplètes fournies par les enseignant-e-s ou les établissements scolaires (CDI...), le Goethe-Institut n'assume aucune responsabilité, sauf si la perte ou l'incomplétude sont basées sur un comportement intentionnel ou de négligence grave du Goethe-Institut ou de son personnel. Cela vaut également pour la divulgation d'informations par des tiers en raison d'erreurs techniques lors de la transmission de données et / ou l'accès non autorisé.

8. PROTECTION DES DONNEES

Le Goethe-Institut respecte les dispositions légales relatives à la protection des données selon la directive européenne (loi RGPD).

8.1 Les participant-e-s acceptent par leur participation au concours l'enregistrement, le traitement et l'utilisation par le Goethe-Institut des données qu'ils/elles ont transmises, étant entendu que cela est nécessaire et approprié au bon déroulement du concours.

8.2 Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

8.3 Toutes les données seront supprimées au bout de trente jours après la fin du concours, exception faite des données contenues dans les autorisations de droit à l'image.

8.4 Les participant-e-s disposent d'un droit d'information, de rectification, de limitation de traitement, de suppression, d'accès aux données et d'opposition. Ils/elles peuvent aussi annuler à tout moment la sauvegarde de leurs données et ainsi se retirer de la participation au concours.

9. FIN ANTICIPÉE DU CONCOURS

Le Goethe-Institut souligne que la disponibilité et la fonction du concours ne peuvent pas être garanties. Le concours peut être résilié ou supprimé en raison de circonstances externes ou de contraintes, sans que les participant-e-s ne puissent faire valoir de droits à l'égard du Goethe-Institut. A cet effet, des problèmes organisationnels ou techniques (par exemple un virus dans le système informatique, la manipulation ou des erreurs dans le matériel et / ou logiciel), ou encore des changements de règles peuvent être invoqués.

Le Goethe-Institut a le droit d'annuler le concours à tout moment sans préavis et sans donner de raisons.

10. DECISIONS FINALES

La décision est définitive à l'égard de la mise en œuvre du choix des gagnant-e-s et leurs résultats. Les classes participantes reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserve et s'y conformer pleinement.